Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Juin 1887 L'Université Laval No. 37.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concerant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

L'ENFANT ET LE NID.

Je le tiens, ce nid de fauvette !
Ils sont deux, trois, quatre petits !
Depuis si longtemps je vous guette,
Pauvres oiseaux, vous voilà pris.

Criez, sifflez, petits rebelles ;
Débattez-vous ; oh ! c'est en vain ;
Vous n'avez pas encore d'ailes :
Comment vous sauver de ma main ?

Mais quoi ! n'entends-je pas leur mère
Qui pousse des cris douloureux ?
Oui, je le vois ; oui, c'est leur père
Qui vient voltiger auprès d'eux.

Ah ! pourrais-je causer leur peine,
Moi qui, l'été, dans les vallons,
Venais m'endormir sous un chêne
Au bruit de leurs douces chansons !

Hélas ! si du sein de ma mère,
Un méchant venait me ravir,
Je le sens bien, dans sa misère,
Elle n'aurait plus qu'à mourir.

Et je serais assez barbare
Pour vous arracher vos enfants !
Non, non, que rien ne vous sépare ;
Non, les voici, je vous les rends.

Apprenez-leur, dans le bocage,
A voltiger auprès de vous ;
Qu'ils écoutent votre ramage
Pour former des sons aussi doux.

Et moi dans la saison prochaine,
Je reviendrai dans ces vallons
Dormir quelquefois sous un chêne
Au bruit de leurs jeunes chansons.

BERQUIN.

PENSÉES.

Si le temps a des ailes, les intérêts d'un capital ont la rapidité et le poids d'un wagon.

Ne pas voir les gens cela permet de leur supposer toutes les perfections.

Aimer sa patrie, c'est faire tous ses efforts pour qu'elle soit redoutable au dehors et tranquille au dedans.

Un des plus doux sentiments et peut-être le seul qui appartienne à l'âme, c'est l'amitié.

Dante à dit qu'

Il n'est pire douleur
Qu'un souvenir heureux dans les jours de misère.

La tête qui ne se retourne pas vers les horizons effacés ne contient ni pensée ni amour.

Un comte d'Orient dit que Dieu avait fait la rose blanche, mais qu'Adam l'ayant regardée au moment où elle s'entrouvrait, elle euthonte et devint rose.

LA FEMME CHRÉTIENNE.

L'*Impartial* de Soignies découpe dans un discours de M. Windthorst, chef de la fraction du centre au Parlement allemand, un passage que nous reproduisons volontiers :

"L'influence des femmes sur la vie tout entière est excessivement grande. Si nous étudions attentivement l'histoire, nous devons reconnaître que très souvent les femmes ont exercé une bien plus grande influence sur la marche du monde que nous, les fils orgueilleux d'Adam.

"Mais l'influence de la femme est plus grande encore au sein de la famille. Là, les femmes sont les gardiennes des bonnes mœurs, de la vraie piété, du sentiment religieux.

"Tous ceux qui ne sont pas entièrement corrompus, portent gravé dans leurs cœurs le souvenir de ce qu'ils doivent à leurs mères. L'amour de sa mère ne s'éteint jamais au cœur d'un bon fils : il survit à la mort ; un bon fils aime à visiter souvent la tombe de sa mère ; c'est la preuve de la puissance maternelle. Et une mère qui comprend et remplit dignement, par sa parole et son exemple, cette mission de gardienne du sentiment religieux et de bonnes mœurs, devant son mari et devant ses enfants, une telle mère fait un bien immense, incomparable.

"Qu'y a-t-il de plus touchant qu'une femme qui prie ! Si des dames me demandaient dans quelle position elles doivent se faire photographier, je serais tenté de leur répondre : dans l'attitude où vous êtes quand vous faites réciter le cathéchisme à vos enfants.

"Quand la mère de famille trouve préférable d'aller s'amuser hors de chez elle, de fréquenter les concerts, les bals, le théâtre, etc., d'abandonner ses enfants aux domestiques, oh ! alors il ne faut pas s'étonner que plus tard les fils tournent mal et que les filles suivent des voies qui ne peuvent que nous déplaire et nous attrister.

"La femme mariée s'appelle mère de famille ; sa place est donc dans la famille pour s'occuper de l'éducation de ses enfants et surtout de leur éducation religieuse.

"De nos jours, plus que jamais, il est absolument nécessaire d'attacher une grande importance à cette éducation de la famille à l'éducation faite par la mère de famille. J'ai la ferme conviction que tous les efforts du libéralisme pour corrompre la jeunesse échoueront contre l'amour tendre et dévoué des mères allemandes."

UNE PETITE ENRAGÉE.

C'est en juin que la rage fleurit avec un redoublement d'ordonnances municipales contre les chiens.

Voici donc le mois où l'on regarde généralement les chiens de travers, où l'attention se concentre tout entière sur les gueules bées et sur les queues basses, où l'on cède au mâtin inconnu le haut du pavé, où l'on se garde des trop vives caresses du toutou favori. C'est que la rage est une si horrible maladie, l'absorption du virus rabique si accélérée et les traitements si incertains ! Hélas ! La petite histoire tragique que j'ai à vous conter n'est vieille que d'une quinzaine. Elle a fait pleurer un savant docteur et un vieux prêtre, deux habitués de misères cependant et, si elle tire quelques pleurs à vos pitiés, n'en rougissez pas. Il ne faut point se désaccoutumer des larmes pour savoir souffrir et compâtir.

Il est, dans une plaine, un gros village qui porte, comme une volumineuse coiffe Maintenon à trois cornes, un haut clocher à trois arches A l'ombre de ce clocher une large ferme s'accroupit dans les murailles de ses basses-cours, telle qu'une paysanne épaisse dans les ampleurs de ses jupes.

Deux êtres dans cette ferme représentaient le charme et la gaieté : une petite fille et un petit chien. De par leur jeunesse et leur gentillesse, ils s'aimaient l'un et l'autre, d'une amitié fort intime. Bouchées de pain et caresses, ils partageaient tout sans arrière-pensée. La fillette était une vraie petite rose d'églantier. Le caniche, lui, était lourd et laid, mais si intelligent, fidèle et folichon !

Un jour, le petit chien fut pris d'humeur sombre. Il se montrait inquiet. Il se retirait tristement dans les coins obscurs d'où les appels flûtés et réitérés de son amie ne le tiraient que lentement et à regret. Il cherchait des places commodes où s'étendre, s'arranger ; mais jamais content, il se levait aussitôt, tournait, se réinstallait, se relevait et, toujours mécontent, se remettait en quête d'une nouvelle place.

Parfois, sa prunelle devenait étrange, son regard morne. Alors il courait en hâte vers sa jeune maîtresse, redoublait de caresses, la considérait dans les yeux avec une insistance mélancolique comme pour dire : Tu le vois bien ? Je souffre. Guéris-moi !

Il dormait presque plus. S'il cédait enfin à la fatigue, des fantômes de gens et de bruits hantaient son cerveau et il grognait ou seignait. La fillette comprit que son ami caniche était sérieusement malade. Mais de quelle maladie et que faire ? Le pauvre chien ne pouvait parler, et il refusait de manger.

Un matin, ses aboiements baissèrent de ton et sortaient de sa gorge voilés et rauques. Il rendait le premier à pleine gueule les autres, ensuite, se prolongeaient en hurlements gutturaux décroissants et semblables au cri d'un gros coq. Le pauvre animal commençait à entrer contre ses frères de la ferme en des fureurs inexplicables.

Tout à coup—comme une flèche—il détala à travers champs, droit devant lui et disparut.

La fillette en éprouva au cœur un cruel chagrin.

***

Trois jours après—la petite villageoise gardait quelques brebis sur un talus gazonné. Elle vit, soudain, l'ami parti et regretté venir à elle, roidement de l'horizon du chemin, et avec une célérité folle. Sans doute, il la reconnaissait, se repentait et son amitié pour elle mettait un peu de son cœur au bout de ses quatre pattes. La fillette était dans le ravissement et se baissa pour recevoir entre ses bras le chien prodigue. Mais, lui, bondissant par dessus la tête de sa maîtresse, se mit à mordre cruellement les brebis, l'une après l'autre.

La villageoisse veut défendre son troupeau et saisit le méchant par le cou. Le caniche, exaspéré, mort au doigt l'enfant elle-même. Comme le doigt saignait la petite montagnarde se mit d'abord à pleurer. Mais, prompte et violente—ainsi que la nature les fait, là haut, sur les cimes sauvages—d'un coup de sabot elle abat le chien et d'un tour de mains lui tord le col. La pauvre enfant, désespérée de sa brutalité, se penche sur son compagnon, l'appelle, lui demande pardon, le conjure et se lamente. Le petit chien ne bougeait plus. Sa fuite avait été le premier chagrin de la fillette ; sa mort en fut la première douleur.

Il se passa deux mois, trois mois. La petite bergère gardait toujours ses brebis sur le talus des chantiers ou le long des fossés. Comme la rosée, sa peine semblait s'être envolée sur un rayon de soleil. Elle s'amusait avec ses compagnes ; elle chantait avec les oiseaux ; elle riait avec les jeunes fleurs de buissons. Toutes ces jeunesses et ces gaietés s'entendaient à merveille et vivaient à qui mieux mieux.

De temps en temps cependant, l'enfant devenait sérieuse et songeuse au souvenir de son cher compagnon de ferme et de pâture. Sa mort était restée en elle comme un regret et lui apparaissait presque comme un péché dont elle se confesserait bien sûr et bientôt.

L'automne vint ; et comme la fillette appartenait à des laboureurs aisés, on la conduisit à la ville dans un couvent de petites paysannes.

Au couvent, quelques mois tranquilles s'écoulèrent, d'abord avec les neiges de l'hiver, puis avec les fleurs du printemps. Cependant, à la fin de mai, on remarqua chez la pensionnaire des inquiétudes et des mélancolies. Elle songeait plus que jamais au petit chien mort. Certain soir, après un jeu avec ses compagnes, elle fut prise d'une grande soif. Elle but beaucoup, toute suante, se sentit mal et se mit au lit. La nuit entière, elle fut assaillie de rêves épouvantables. Elle se réveillait sous l'épouvante ; elle ne se rendormait plus de peur. L'anxiété accentua les traits de son visage avec des rigidités de marbre. Un malaise vague l'alanguissait ; un frisson subit la secouait.

La deuxième nuit—ses yeux, si doux et si purs, s'injectèrent de sang et de terreur. Le plus léger bruit, la lueur la plus faible, la moindre agitation de l'air lui causaient de vives douleurs. Quelques cris déchirants, par intermittences, se faisaient jour à travers les ardeurs et les contractions de sa gorge.

L'enfant était attaquée de la *rage blanche*. Elle commençait à écumer, elle ne tarderait pas à mordre.

Elle mandait ses compagnes autour de son lit et causait complaisamment avec elles de leurs jeux, du village, des parents. Puis tout à coup l'angoisse faisait jaillir plus dur les lignes de son visage ; elle priait ses petites amies de sortir vite, vite, car elle sentait qu'elle allait les mordre—et elle les adorait. C'était affreux et navrant.

Sa famille entourait sa couche. La malade embrassait les siens avec bonheur et tristesse. Sa voix alors était caressante, son sourire doux, ses regards affectueux. Son âme d'enfant se répandait autour d'elle comme une tendresse.

Qu'essayer pour la guérir ? Les matrones parlaient d'effusions déglantier, de l'omelette aux douze œufs, des paysans de Saintonge ; les habiles, du *Dutura stramonium* ; les dévotes, de l'orison à St. Hubert des Ardennes avec application au doigt mordu de la grosse clef rougie au feu. Le médecin n'écouta que sa science et son cœur. Quand il avait rendu quelque espoir et quelque calme à l'enfant, il se hâtait de fuir pour sécher ses larmes dans l'escalier.

Le mal empirait. Plus souvent, les atroces envies de mordre reprenaient la malade, et une main invisible la secouait frénétiquement sur l'oreiller. Une veilleuse éclairait, la nuit, l'humble cellule de la pauvre petite enragée. C'était comme un blanc rayon de lune sur cette couchette blanche et ce visage décoloré. Trois délicates pâleurs autour de ce mal sinistre. Mais la veilleuse devint bientôt irritante elle-même ; le liquide qu'elle contenait éveillait des convulsions chez l'enfant. La veilleuse disparut.

Les cris redoublèrent de fréquence et d'intensité. Maintenant, deux hommes vigoureux avaient peine à contenir la pauvre petite sur son lit où elle grinçait des dents sous une transpiration ruisselante et douleureuse.

Ils étaient pris de profonde pitié. Quand l'aumônier du couvent vint enfin lui parler du ciel, une langueur touchante l'envahit. Les paroles tombaient lentement de sa bouche dans le cœur du vieux prêtre comme des syllabes harmonieuses d'argent. Soudain, elle supplia le saint homme de la quitter ; elle réitera son désir avec une brusque insistance et des sanglots, les mains jointes...Le prêtre obéit en la bénissant et pleurant comme un enfant,

Cet accès fut impitoyable ; il convulsa ce visage charmant, ce corps délicat—et la malade se redressant d'un bond sur le blanc oreiller battu et déchiré retombait asphyxiée.

L'écume flua abondante et longtemps à ses lèvres.

Puis, la pauvre petite enragée redevint belle et tranquille. Elle avait quatorze ans.

AIMÉ GIRON.

AGRICULTURE.

CE QUI ASSURE LE SUCCES DANS UNE FERME

On ne saurait tirer avantageusement parti de l'exploitation d'une ferme sans que celui qui en est le propriétaire et qui la dirige ne soit intelligent, instruit, actif, laborieux économe et soigneux pardessus toutes choses. Mais pour que ce cultivateur soit secondé dans sa noble vocation il faut qu'il ait pour compagne une bonne ménagère. Le cultivateur qui tient à enrichir son exploitation doit surveiller les travaux de l'extérieur ; la bonne ménagère, ceux de l'intérieur. Ils sont les deux chevilles ouvrières sans lesquelles rien ne peut marcher, rien ne peut produire, rien ne peut prospérer. Le chef de l'exploitation doit être tout à son affaire et ne rien laisser à désirer du côté du savoir. Sa digne compagne dirige et serveille presque tous les produits des bestiaux ; c'est elles qui fait prospérer la maison, qui lui donne cet air d'ordre, d'arrangement qui convient si bien à toutes choses.

Dans cette exploitation bien dirigée, partout règnera le plus grand ordre : sans ordre, le personnel marche mal, et tout le matériel est en souffrance ; avec le désordre dans la maison rurale, le mal augmente chaque jour, jusqu'à ce que la ruine complète arrive, ce qui ne se fait jamais bien attendre.

G. des C.

L'ELEVAGE DES PORCS.

Les porcs dans un grand nombre de fermes sont généralement mal tenus, sous bien des rapports, et il n'est certes pas étonnant que les bénéfices que l'on obtient de leur élevage ne soient pas satisfaisants, et dans bien des cas ne compensent pas même des frais de nourriture que l'on donne à ces animaux. Les porcheries sont mal aérées, les purins n'ont pas d'écoulements, et les porcs se trouvent ainsi dans la nécessité de se vautrer dans la fange, quoiqu'ils aiment pardessus tout la propreté.

En hiver surtout et jusqu'à ce que chaque cultivateur soit obligé d'enfermer ces porcs pour protéger ses propres champs, le séjour habituel de ces animaux dans un bon nombre de fermes, est le chemin public ; et cette manière n'agir est une occasion de dommages assez considérables dans les villages surtout ou tant de monde ont à souffrir des dégats causés par ces porcs. Il vaudrait bien mieux avoir des porcheries chaudes, tenir ces animaux enfermés tout l'hiver et les bien nourrir.

Dans ces conditions les porcs profiteraient mieux, et le printemps on n'aurait pas des charpentes osseuses qui pour arriver à une pesanteur de deux ou trois cents livres l'automne suivant, exigent le triple plus de nourriture qu'il aurait fallu si ces porcs eussent été gardés en bonne condition pendant tout le temps de leur premier hivernement. Ainsi donc, pour que l'élevage des porcs soit rémunératif, rapporte profit, il faut qu'ils soient tenus dans un état constant de propreté et très bien nourris.

Les porcs sont les animaux de la ferme qui s'assimilent le mieux les aliments de toute nature qu'on leur distribue, et qui en font ressortir le prix le plus élevé.

Nous ne saurions trop engager les cultivateurs à soigner mieux leurs porcheries et à ne pas laisser les porcs qu'ils hivernent chercher au hasard leur nourriture sur la voie publique, comme la chose arrive dans plusieurs fermes.

Nous le répétons, il faut les abriter convenablement contre les intempéries des saisons, que les pocheries soient tenues pour ne pas exposer ces animaux à une humidité constante, et les bien nourrir tout le temps de l'élevage jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être livrés à la boucherie. Nous avons la certitude qu'en agissant ainsi, ils obtiendront des résultats satisfaisants : les porcs auront une croissance plus rapide, ils s'engraisseront plus facilement, et le prix de revient de la viande sera de cette façon moins élevé.

DÉVELOPPER L'INSTRUCTION AGRICOLE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Le jeune cultivateur plus instruit, plus habile dans les opérations de son état, s'attachera davantage à une profession qui honore l'homme : au lieu d'être servilement à la remorque de la routine, il produira pour les besoins du marché les denrées qui lui procureront le plus de bénéfice, il produira à bas prix parce qu'il sera à même d'appliquer les procédés nouveaux, les instruments les plus économiques dont il connaîtra la manière de s'en servir.

Le Manitoba.

Jendi, 30 Juin 1887.

CHEMIN DE FER DE LA VALLEE DE LA RIVIERE ROUGE.

Les dépêches d'Ottawa nous disent qu'il est parfaitement connu que le gouvernement fédéral s'opposera, à toute éventualité, à la construction de ce chemin Quelle sera son mode d'action, nous l'ignorons encore, mais ce que nous savons c'est que la province de Manitoba est en frais de faire respecter son autonomie. Il n'y a rien dans la constitution qui nous empêche d'avoir des voies ferrées dans les anciennes limites de la province, c'est pourquoi la construction du chemin de la Vallée de la Rivière Rouge est aujourd'hui une affaire certaine.

Diverses rumeurs ont couru allant à dire que nos ministres mé prisant le désir si légitime de la population, plierait aux exigences d'Ottawa, et que l'entreprise ne serait jamais réalisée ; que, s'il le fallait, l'on dirigerait des troupes contre nous. Il n'y a pas à dire : les obstacles n'ont pas manqué, mais jusqu'ici tous ont été surmonté.

Le contrat a été signé hier après midi par l'hon. Commissaire des Chemins de Fer et les entrepreneurs, MM. Ryan & Haney. Les sous-contrats seront donnés sans délai, les rails et déjà le matériel roulant ont été ordonnés, et les travaux vont être immédiatement commencés sous la direction personnelle de M. J. Haney.

Ainsi, dans tout cela, il n'y a pas de demi mesure ; nous sommes dans notre droit et bien décidés à le faire valoir envers et contre tous. Le comprendra-t-on à Ottawa, ou serait-ce vrai, qu'à tout hasard l'on tenterait de nous faire les victimes de la plus flagante injustice ?

L'EXCURSION DU PACIFIQUE.

Dimanche matin, le 3 juillet, arrivera à Winnipeg un parti d'excursionnistes venant, en grande partie, de la province de Québec, pour visiter notre province et le Nord-Ouest.

Ces visites de compatriotes des vielles provinces nous devons les recevoir avec le plus grand plaisir : ces Canadiens s'en viennent ici avec la pensée de s'y établir, peut-être, et, par conséquent, il faut leur donner toute opportunité de voir et de juger par eux-mêmes. Ne faisons point mentir l'hospitalité proverbiale de quiconque a du sang français dans les veines.

D'ailleurs, s'il faut parler un langage plus positif, ces visiteurs seront d'autant plus portés à mieux juger notre pays que nous aurons été plus aimables pour eux. Il faudrait donc se mettre un peu à leur service. Nous inviterions même les habitants de nos paroisses environnantes à en venir chercher quelques-uns pour leur faire visiter leurs localités.

Il faut remarquer que les petits sacrifices que l'on pourrait s'imposer à cette occasion, seront plus que compensés par les résultats qui pourront être obtenus, car jugeons un peu ce que serait pour nous, Français de l'Ouest, la réalisation du projet couçu par tous les Canadien vraîment amis de leur pays : détourner les émigrants du chemin des Etats Unis et les diriger de notre côté.

Nous ne désespérons pas de notre avenir ici, mais nous comptons un peu sur l'aide des vieilles provinces. Nous ne voulons pas leur dépeuplement à notre profit comme certain confrère de Québec le prétend, nous demandons tout simplement que l'on travaille à nous envoyer ceux qui une fois décidés à émigrer prennent la route des Etats-Unis.

LA PROROGATION A OTTAWA.

La clôture de la première session du sixième parlement du Canada a eu lieu jeudi dernier à Ottawa.

Après la sanction des bills, lecture est donnée du discours du trône, comme suit :

DISCOURS DU TRONE.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En vous relevant de votre assistance au parlement. Je désire vous exprimer mon appréciation pour la diligence et le zèle que vous avez apportés dans l'exercice de vos importants devoirs.

Je vous remercie au nom de la reine pour les cordiales félicitations que vous avez offertes à Sa Majesté à l'occasion de son cinquantenaire. J'ai pris soin de faire déposer votre loyale adresse au pied du trône.

Le remaniement du tarif, dans le but d'imprimer un nouvel essor à notre industrie nationale et en conformité de principes qui ont été si bien accueillis par le peuple, réussira, nous en avons toute confiance, à développer l'exploitation de nos mines de fer et de charbon, ainsi que les opérations de nos usines métallurgiques.

L'établissement du département du Commerce sous la surintendance d'un ministre responsable et les mesures que vous avez adoptées pour l'amélioration des autres départements du gouvernement aideront, je l'espère, à étendre notre commerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et à augmenter l'efficacité du service public.

Les nombreux actes se rapportant aux entreprises de chemins de fer et autres auxquels j'ai donné la sanction de Sa Majesté indiquent un progrès constant dans notre développement national ; le crédit libéral que vous avez affecté au percement du canal du Sault Sainte-Marie, cessera l'achèvement prochain de notre grand réseau de navigation intérieure.

Notre population agricole apprendra avec plaisir, j'en suis certain, que vous avez pourvu à l'entretien des fermes expérimentés et à l'établissement de stations auxiliaires dans différentes provinces.

Messieurs de la Chambre des Communes.

A nom de Sa Majesté, je vous remercie d'avoir pourvu aux exigences du service public. Je verrai que les fonds soient employés d'une façon économique.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

J'espère qu'avec la bénédiction du Dieu tout puissant la prochaine récolte réalisera les promesses qu'elle donne présentement, et que lors de notre prochaine réunion, je serai en état de vous féliciter sur une augmention encore plus marquée de la prospérité générale dans le pays. C'est dans ces sentiments que je vous dis adieu.



M. James E. P. Prendergast, depute de LaVerandrye.

James-Emile-Pierre Prendergast, fils aîné de feu James Prendergast, Ecr., avocat et coroner du district de Québec, et de Emilie Gauvreau, né à Québec, le 22 mars, 1858. Reçut son éducation à l'Académie Commerciale et au Séminaire de Québec. Suivit les cours de droit à l'Université Laval où il prit le degré de Bachelier ès Arts en 1878, et celui de Bachelier en Droit en 1881 ; fut admis au barreau de la province de Québec le 13 juillet de la même année. Vint s'établir à Saint-Boniface, Manitoba, le 19 mars, 1882, et y fut admis procureur la même année. Epouse a le29 juillet 1886, Olivina, fille cadette de feu François Mondor, de Saint-Boniface. Ex-président de l'Association St. Jean-Baptiste de Manitoba ; membre du conseil de l'Université ; directeur du chemin de fer Winnipeg, St. Boniface et Carillon, etc.

Sur l'élevation du juge Prud'homme au banc, en 1885, M. Prendergast fut élu par acclamation député du comté de LaVérandrye. Réélu aux dernières élections générales par 17 voix de majorité.

NOTRE FETE NATIONALE A SAINT-BONIFACE.

Notre fête nationale a été chômée ici vendredi dernier avec beaucoup d'entrain. La température étant des plus favorables, de bonne heure l'on entendit résonner le canon ; les visages respiraient la gaieté ; la ville était pavoisée de drapeaux tricolores ; tout en un mot annouçait la Saint-Jean-Baptiste.

LA MESSE.

Vers les neuf heures, la Fanfare du Cercle Provencher se rendit à la résidence de M. Joseph Lecomte, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, et l'escorta jusqu'à la Cathédrale en passant par l'Hôtel-de-Ville où se forma la procession.

Une messe solennelle fut chantée à dix heures. Le temple était orné pour la circonstance. Le Saint Sacrifice fut célébré par M. le curé Dugas, et le sermon de circonstance donné par le Rév. Père Allard. Le digne missionnaire nous dit quelle était la mission du Canadien-français et ce qu'il lui fallait faire pour y correspondre.

La collecte fut faite par M. Joseph Lecomte et Madame F. Chénier, M. Henri Chabot et Melle Julie Béliveau, M. Isaïe Lavoie et Melle Victorine Thomas.

La partie musicale a été bonne : M. Albert Bétournay présidait à l'orgue et M. l'abbé George Dugast dirigeait le chœur.

Après la messe, l'on se rendit en procession, musique en tête, au palais archiépiscopal où M. le Président présenta une adresse à M. l'Administrateur de l'archidiocèse, au nom de l'Association. Le Rév. Père, Allard répondit en termes très heureux remerciant les membres de l'Association des bons sentiments exprimés dans leur adresse.

LE PIQUE-NIQUE.

Après dîner, la population se portait en foule sur le terrain de M. Roger Marion, M.P.P., où devait avoir lieu le pique-nique. Le programme que nous donnions la semaine dernière a été exécuté à la satisfaction de tout le monde. Le comité du pique-nique mérite des éloges pour avoir si bien organisé toute chose.

LA SOIRÉE.

Nous nous retrouvons dans la salle du Collège de Saint-Boniface pour assister à la soirée littéraire dramatique et musicale donnée sous les auspices de l'Association.

PROGRAMME.

1ère Partie.

Ouverture—Danse des Sorcières...F. Goetz.
La Fanfare du C. P.

Discours.........................M. T. A. Bernier.

Chant...Le drapeau de Carillon....Sabatier.
M. L. J. Arthur Lévêque.

Summit Polka.................................McCosh.
La Fanfare de C. P.

Discours par le Rév. P. Belliveau, SJ ,

Chant......Tout nous dit d'espérer.....Rupès.
M. Edmond Trudel.
Au piano—M. Albert Bétournay

Reine de Cœur.............................F. Goetz.
La Fanfare du C. P.

INTERMISSION.

2ème Partie.

COMÉDI EN UN ACTE.

Le désespoir de Jocrisse ou les folies d'une journée.

PERSONNAGES.

M. Plummet, vieux rentier......M. D. Joyal.

Jocrisse, son domestique.....M. J. B. Joyal.

Scopette, cuisinier de Plummet..M. L. Lanthier.

Laflute, cousin de Jocrisse.....M. A. Joyal.

Griffard, vieux bailli.......M. J. B. Lévêque.

Soldats, invalides formant l'escorte de Griffard.

Vive la Canadienne—God Save the Queen.
La Fanfare du C. P.

Ce programme a été très-bien rempli ; l'auditoire a surtout goûté les discours de M. Bernier et du Rév. Père Bellivau. Il n'en pouvait être autrement, car dans un anniversaire comme celui de la Saint-Jean-Baptiste, les accents patriotiques, surtout quand ils sont donnés de la manière dont ils le furent ce soir-là, trouvent toujours des oreilles attentives et des applaudissements à outrance. Nous espérons avoir la bonne fortune de servir à nos lecteurs le texte de çes deux dlscours.

Pendant toute la journée la Fanfare du Cercle Provencher, sous la direction de M. James Perrault, nous a fait entendre de joyeux accords ; nous pouvons dire qu'elle a contribué pour une large part au snccès de la célébration.

En terminant, il nous reste à féliciter les officiers de l'Association. Si la journée s'est passée le plus agréablement possible, c'est dû à leurs efforts.

Nouvelles Politiques.

—L'hon. M. Laurier a formellement accepté, jeudi, la charge de chef de l'opposition aux Communes, à la place de l'hon. M. Blake.

—L'hon. Secrétaire d'Etat n'accepte point l'offre de devenir lieut.-gouverneur à Québec et reste dans le cabinet. Il ira en Europe, le mois prochain, y passer ses vacances.

On parle de l'hon. M. Ross, ex-premier ministre à Québec, pour remplacer l'hon. M. Masson.

—M. L B. A. Charlesbois, député de Laprairie à l'assemblée Législative de Québec, est mort lundi matin succombant à une inflammation de poumons. C'est le sixième député qui meurt depuis les élections générales, 4 à Ottawa et 2 à Québec. A Ottawa les deux MM. Campbell, l'un d'Ontario, l'autre des Provinces Maritimes, puis M. Moffat, de Ristigouche, N.B., et enfin M. Cimon, de Charlevoix. A Québec, M. Demers, d'Iberville, succombait au lendemain des élections, et enfin lundi, M. Charlebois.

—L'on se rappelle que la contestation des élections de St. Andrews et de LaVérendrye avait été renvoyée, et que la cause avait été portée en appel. Jugement vient d'être rendu confirmant la première décision du tribunal.

—Le juge en chef d'Ontario, Sir Mathew Crooks Cameron est mort samedi à Toronto.

M. S. X. Cimon, député de Charlevoix aux Communes, est mort subitement dimanche matin dans sa résidence à Murray Bay. Il a succombé à une attaque d'épilepsie.

La St Jean-Baptiste a Portage-du-Rat.

Le jour de la St. Jean-Baptiste fut dignement fêté à Portage-du-Rat. C'était la fête nationale des Canadiens-français, c'était la fête patronale du dévoué curé de la paroisse, le Rév. P. Beaudin, O.M.I. ; c'était en même temps le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration sacerdotale : aussi, le patriotisme des Canadiens-français et surtout la piété filiale de tous les catholiques envers le Père de leurs âmes brillèrent avec éclat.

L'assistance à la grand'messe fut très-nombreuse. Le Rév. P. Beaudin lui-même célébrait, et le Rév. P. Fsench, S.J., donna le sermon de circonstance. Il montra avec éloquence que la mission des Canadiens-français, au milieu des populations hérétiques, est de faire aimer et respecter par leur bonne conduite et par leur bon exemple la religion catholique qu'ils professent.

La seconde partie de la fête fut une soirée dramatique et musicale donnée à 8.00 heures p.m., à la Salle de Musique par les élèves de l'école catholique. M. Joseph Michaud, élève du collège de Saint-Boniface, présenta au Rév. P Beaudin, une adresse en français que Mlle Joséphine Michaud lut ensuite en anglais. Voici cette adresse :

AU REV. J. B. BEAUDIN, O. M. I.

Bien-aimé Père.—Etant sans cesse l'objet de votre sollicitude toute paternelle, votre bienveillance, vos aimables et généreuses qualités, vous ayant acquis tout droit à notre affection, vous ne serez nullement surpris, si nos jeunes cœurs accueillent avec la plus vive joie, le retour de la fête de votre glorieux patron, Saint-Jean-Baptiste.

Dans l'enthousiasme de notre amour et de notre reconnaissance, il nous a été bien doux de pouvoir préparer cette petite soirée, qui nous fournit l'occasion de réitérer nos vœux, et qui nous permet de venir déposer à vos pieds le juste tribut de nos hommages les plus respectueux.

Nous faisant les intreprètes de nos bons parents, et de toute la congrégation catholique, nous vous prions d'agréer ce petit cadeau avec nos meilleurs souhaits, comme faible témoignage de notre amour et de notre affection.

Nous vous prions aussi, Rév. et cher Père, d'assurer aux Rév. Professeurs du Collège Saint Boniface, toute la satisfaction que nous éprouvons de leur retour au milieu de nous, et avec la plus cordiale bienvenue, nous leur souhaitons tout le plaisir possible pendant leur séjour au Portage du Rat.

(Signé)
LES ENFANTS CATHOLIQUES
DU PORTAGE DU RAT.

24 Juin 1887.

Le présent dont il est fait mention dans cette adresse est une magnifique pièce d'argenterie et une bourse bien garnie. L'honneur d'avoir préparé ce présent revient à Madame Michaud, l'organiste de la paroisse, et à Madame Coulombe, qui, comme Canadienne conserve ce zèle traditionnel de sa nation pour la religion et ses ministres.

Après l'adresse le rideau fut levé et la séance commença. L'exécution des soli, et l'action dramatique de ces jeunes enfants sur la scèue méritent nos plus grands éloges. Les morceaux anglais et français furent également bien rendus. Le tableau vivant de St. Jean-Baptiste, éclairé au feu de Bengale, fut redemandé avec de chaleureux " encore ".

La soirée eut un plein succès. Nos plus sincères félicitations à Mme Michaud et à Mlle McDonald, qui ont préparé ces enfants avec tant de zèle et d'habileté.

A la fin de la séance, le Rév. P. Beaudin remercia en quelques mots bien sentis tous ceux qui avaient pris part à l'organisation de cette fête. Ajoutons que le dévouement du P. Beaudin mérite bien ces témoignages d'estime et d'affection de la part de ses paroissiens.

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêqua est attendue à Saint-Boniface, vendredi, le 8 juillet prochain.

M. l'abbé Alphonse LaRivière, fils de l'hon. M. LaRivière, arrivera en cette ville samedi matin. Il passera les vacances au milieu de nous.

M. Alex. Murray, commissaire municipal, est de retour de Banff.

M. Paul Gagnon et Madame Gagnon sont partis hier matin pour un voyage de quelques semaines aux Etats-Unis et dans la province de Québec.

MM. Martineau, MacKay et Pether, agents des Sauvages, sont arrivés à Winnipeg, où ils viennent prendre leurs instructions afin de payer les Sauvages dans leurs traités respectifs.

Les dépêches d'aujourd'hui nous annonce que M. le Dr Paré, frère de notre ami, M. T. Paré, de Sainte-Anne, Man., a été nommé assistant-chirurgien de la Police Montée.

M. l'abbé Turcotte, du Collége de Saint-Boniface, est allé passé ses vacance dans la province de Québec.

M. François Gingras est allé à Selkirk, mardi, rencontrer Madame H. Bélanger, de Fort Cumberland, qui s'en est venue ici pour se mettre sous les soins des médecins, sa santé laissant beaucoup à désirer.

—Le Rév. Père Bellivau, S.J., est parti lundi pour aller passer quelques jous de vacance a Portage-du-Rat. Le Rév. Père Lebel ainsi que le Rév. Père Harty arrivé lundi de Californie, sont partis lundi pour le même endroit.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la quinzième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la treizième séance regulière tenue, lundi, le 27 juin, 1887.

Présents: Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Bleau, Bourdeau, Despars, Joyal, Lecomte et Marion.

Présentation des comptes et communication lesquels sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le conseiller Despars présente le 7ième rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

" Votre comité recommande que les arrérages de taxes personnelles soient perçus sous le plus court délai par toute voie que de droit.

" Votre comité recommande que le secrétaire-trésorier rachète de M. Ls. Forcier son intérêt dans un certain certificat de vente pour taxes affectant les lots 4 et 5 subdivision de 81.

" Votre comité recommande que le secrétaire-trésorier soit autorisé à occuper au nom de de la ville dans l'affaire de l'appel du C. P. R., contre le rôle d'évaluation de 1887.

" Votre comité recommande qu'un chèque de $500.00 émane à la commission des écoles de cette ville, étant avec $200.00 déjà avancés en réglement de l'allocation pour le premier semestre de l'année 1887."

M. le conseiller Bourdeau présente le 9ième rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

" Votre comité recommande les comptes suivants : A. Hogue, $6.00 ; E. C. Chamberland, $6.40 et $1.20 ; Guilbault & Lanthier. $8.15 ; Jos. Buron, 50 cts ; H. Houde, $1,25 ; R. Duplessis, 50 cts.

Proposé par le conseiller Despars, appuyé par le conseiller Lecomte, que le 7ième rapport du comité des finances soit accepté—Agréé.

Proposé par le conseiller Bourdeau, appuyé par le conseiller Allaire que le 9ième rapport du comité de police, feu et santé, soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Bleau, que le compte de M. Jos. Buron, $1.55 soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Allaire, appuyé par le conseiller Bleau, qu'à l'avenir tous les rapports du bureau de police soient accompagnés d'un certificat du second constable à l'effet qu'il a examiné les livres du poste et que le rapport est correct quand au nombre des prisonniers inscrits et des repas donnés et à l'argent collecté et dépensé ; aussi que le chef de police soit présent à la première séance du comité de chaque mois, et qu'il y produise les livres de comptes, d'inscription et d'audience, à l'appui de son rapport.

Proposé en amendement par le consciller Bourdeau, appuyé par le conseiller Despars, que la motion soit amendée en en retranchant tous les mots avant le mot "aussi".

Et l'amendement étant mis aux voix est déclare remporté sur division.

Et la motion principale telle qu'amendée étant mise au voix est déclarée remportée unanimement

Proposé par le conseiller Allaire appuyé par le conseiller Bleau qu'un fossé soit creusé sur la rue Dumoulin, depuis le poste de police jusqu'à la rue du Collège, et que le niveau du fossé situé sur cette partie de la rue du Collège qui est entre la rue Dumoulin et l'avenue Provencher, soit baissé.

Proposé en amendement par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Marion que ces travaux soient remis à deux semaines et l'amendement et la motion principale étant mis aux voix, le premier est déclaré rejeté et la seconde remporté sur division.

Proposé par le conseiller Bourdeau, appuyé par le conseiller Despars que le président du comité des travaux publics soit antorisé à faire réparer le terrassement de l'Avenue Provencher, depuis le pont de Saint-Boniface jusqu'à la Rivière la Seine, et sur l'avenue Taché, depuis la rue Dumoulin jusqu'à l'Hôpital. Agréé.

Proposé par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Allaire que la soumission de M. G. Cinq-Mars pour construire un ponton en bas de la rue Saint-Joseph, soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Bourdeau, qu'un fossé soit creusé sur la rue Saint-Joseph, depuis la rue LaVérandrye jusquà la rue Aubert, et une autre sur la rue LaVérendrye, depuis la rue Saint-Joseph jusqu'à la rue du Collége.

Proposé en amendement par le conseiller Marion, appuyé par le conseiller Allaire, que la question soit renvoyée jusqu'à ce que les estimés soient soumis au conseil.

Et l'amendement étant mis aux voix est remporté sur division.

M. le conseiller Despars propose, appuyé par M. le conseiller Lecomte, que le règlement No. 70. concernant les licences dans et pour la ville de Saint-Boniface, soit lu une seconde fois. Agréé.

Proposé par le conseiller Despars, appuyé par le conseiller Lecomte, que le maire laisse le fauteuil et que le conseil se forme en comité général pour prendre le dit règlement No. " 70 " en considération. Agréé.

Le conseil se forme en comité général, Son Honneur le maire reprend le fauteuil et M. le conseiller Allaire fait rapport que le comité général recommande le réglement No. 70 sans amendement.

Proposé par le conseiller Despars, appuyé par le conseiller Lecomte que le rapport du comité général soit adopté.—Agréé.

Proposé par le conseiller Bourdeau, appuyé par le conseiller Joyal que le conseil s'ajourne.

Et la séance est levée.

Choses et Autres.

—M. Maguire, du *Chronicle* de Québec, qui avait été condamné à six mois de prison à la suite d'un procès dans lequel il était accusé d'avoir diffamé l'honorable M. Langelier, maire de Québec, a été relaxé samedi, sur l'ordre du ministre de la justice. Il était incarcéré depuis environ cinq semaines.

—Voici, d'après les derniers rapports, l'étendue en milles carrés de la population de l'empire britannique :

	Etendue	Population
Royaume-Uni........	121,115	37,020,000
Possessions des Indes........	1,558,254	360,000,000
Autres provinces de l'Orient........	30,300	7,100,000
Australie........	3,269,801	3.750,000
Amérique du Nord.	3,620,500	5,000,000
Guyane, etc........	100,000	275,000
Afrique........	270,000	2.793,000
Indes Occidentales.	13,750	1,350,000
Possessions en Europe........	120	368.000
Différentes colonies.	96,171	20,000
Total........	9,079,711	320,676,000

En 1837, la population du Royaume-Uni-Angleterre et Pays de Galles, était de 15,102,937 ; celle de l'Ecosse, de 2,520,156, et celle de l'Irlande de 8,024,-015. Il n'y a que la population de l'Irlande qui ait diminué ; d'après le recensement de 1881, sa population était seulement de 5,174,836. Le pavillon anglais flotte aujourd'hui sur des possessions comprenant une population totale de 320,-000,000 habitants.

—L'Université Laval vient de fonder une faculté des arts à Montréal. Voici les noms des nouveaux professeurs titulaires et agrégés :

Titulaires :—MM. les abbés Fred. Louis Colin, littérature latine ; André Cuoq, langues sauvages ; Hospice A. Verreau, histoire du Canada ; Pierre Rousseau, histoire universelle ; Pierre Schlickling, éloquence ; Alexis Jules Orban, physique ; Jos. Flav. Laliberté, littérature grecque ; Paul Napoléon Bruchési, apologétique chrétienne ; Alfred Archambault, droit naturel ; Pierre Albert Urique, philosophie ; MM. U. Archambault, école industrielle ; E. Batète, mathématicien.

Agrégés.—L'honorable P. J. O. Chauveau, histoire de la littérature ; l'honorable L. A. Jetté, économie politique ; M. Paul Wiallard, élocution.

—Sur demande de M. Hector Fabre, commissaire général du Canada, M. L. J. Dubé, de Saint-Roch des Aulnaies, a été admis à suivre les cours de l'école nationale des arts décoratifs de Paris.

Un autre artiste canadien, M. Ludger Larose, de Montréal, est entré à l'école des Beaux-Arts, également sur la recommandation de l'honorable M. Fabre.

—L'exposition de la province de Québec aura lieu, cette année, en la cité de Québec, du cinq au neuf de septembre

—Les chiffres suivants qui nous font connaître la situation commerciale du Royaume-Uni en 1837, comparée à celle de l'époque actuelle, nous donnent une excellente idée des progrès qui ont été accomplis sous le règne de Sa Majesté :

	1837	1886
Importation.....	£66,000,000	£374,000,000
Ré-exportations	16,000,000	58,000,000
Laissant pour la consommation locale........	£50,000,000	£316,000,000
	1837	1886
Exportations...	£58,000,000	£271,000,000
Y compris les marchandises étrangères........	16,000,000	58,000,000
	£42,900,000	£213,000,000

—Un Type nouveau de monnaie anglaise, les pièces de deux chelins, va être créé et mis en circulation.

Il doit être également procédé à la refonte de toutes les monnais d'or et d'argent.

Les pièces porteront, l'effigie de la reine telle qu'elle est actuellement, couronne en tête, avec le voile de veuve, l'étoile de la Jarretière et l'ordre de Victoria et Albert.

Le revers ne sera pas uniforme pour toutes les pièces : les unes auront les armes de l'Angleterre, les autres des insignes de l'ordre de la Jarretière.

—Des voleurs, il y a quelques jours, se sont introduits durant la nuit dans le presbytère de Sorel et ont volé au curé, M. Dupré, une somme de $550,000.

M. Jean Louis Renaud, fils de feu M. J. B. Renaud, de Québec, est mort au Tonkin où il faisait partie de la légion étrangère de l'armée française.

—On dit que Gabriel Dumon est actuellement dans les voisinage de Lethbridge, T. du N. O.

—D'après des calculs basés sur les dernières statistiques de l'immigration, on dit que la population des Etats-Unis sera, au 1er juillet d'environ 61,700,000 habitats.

Nouvelles d'Europe.

—Le maire de Cork a été remplacé par M. Plunket, magistrat démissionnaire, parce qu'il a fait hisser le drapeau noir le jour du cinquantenaire de la reine.

—Il y a quelques jours a eu lieu, à Luxembourg, une manifestation des plus sympathiques pour la France et qui prouve que la population luxembourgeoise n'a pas pour l'Allemagne la sympathie qu'on lui prête, à tort, quelquefois.

Une société musicale française, la fanfare des hauts-fourneaux de Saulnes (Meurthe-et-Moselle), invitée par l'harmonie luxembourgoise à assister à une fête à Luxembourg, s'était rendue à cette invitation.

Elle avait fait connaitre d'avance les morceaux qu'elle devait jouer et parmi lesquels un avait pour titre : " Notre chère Alsace." Ce morceau fut couvert d'applaudissements accompagnés des cris de : " Vive la France ! A bas la Prusse ! "

La " Marseillaise " fut demandée plusieurs fois et acclamée par la foule. Elle fut même jouée, à la demande générale, au départ, dans la gare du Luxembourg au grand désagrément des employés prussiens (les chemin de fer luxembourgeois étant exploités par la compagnie des chemins de fer d'Alsace-Lorraine) qui ne savaient quelle contenance tenir.

—Un extra de la *Gazette* de Londres publié le 20, donne les noms d'un grand nombre de nouveaux chevaliers, parmi lesquels on remarque celui d'un seul canadien-français, le Dr. Grant ; mais il est rumeur qu'une nouvelle liste sera publié prochainement et que nous verrons figurer les noms des honorables Carling, Chapleau, Foster et d'un membre éminent du parti libéral. On ne sait cependant pas si cette rumeur est bien fondée.

—Le président de la République Française a nommé l'hon. M Mercier commandant de la Légion d'Honneur.

—Un banquet a eu lieu à Paris à l'occasion de la formation de la société nationale franco-canadienne de Saint-Jean-Baptiste. Soixante invités étaient présents. M. Fabre, commissaire du Canada à Paris, présidait. M. Lefaivre, consul-général de France à New-York, assistait au banquet. M. Delaporte a prononcé un éloquent discours en réponse aux toasts de M. Fabre à la reine Victoria et au président Grévy.

—La comdamnation par la cour de Leipsick des Alsaciens-Lorrains accusés de haute trahison a vivement ému la population française.

La ligue des patriotes, se faisant l'écho du sentiment public, a tenu à protester contre la décision des juges allemands, et, pour ce faire, elle a organisé une grande réunion qui a eu lieu au Cirque d'Hiver.

Une certaine agitation régnait sur les boulevards. La pupulation est indignée des procédés prussiens. Plusieurs attroupements ont été dispersés par la police.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 26 courant, la Dame de M. N. Bérubé, pressier à la *Cie Canadienne de Publication*, un fils.

—A LaBroquerie, ces jours derniers, Madame Joseph Pion, une fille.

MARIAGE.

CAZE—GIRARD—En la cathédrale de Saint-Boniface, le 29 juin courant, M. Charles L. N. Caze, de Winnipeg, conduisait à l'autel Melle Marie Girard, de cette ville. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Dugas.

DECES.

—En cette ville, le 26 juin, à l'âge de 15 mois, Joseph-Louis-Alphonse, enfant de M. Joseph Coutu, ingénieur.

HENRY—A Saint-Louis de Langevin, T. du N.-O., le 17 courant, à l'âge de plus de 80 ans, Julie Henry, veuve de feu Jean-Baptiste Lépine. La défunte était la mère de MM. Ambroise et Maxime Lépine, auxquels nous offrons nos condoléances.



SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la suscription soumissions pour

1o.—Un aile à l'Asile de Selkirk.
2o.—Un pont sur la Rivière-aux-Rats.
3o.—Un fossé dans Springfield.
4o.—Un puits artésien dans le township 7, rang 4 ouest,

seront reçues au département des travaux publics jusqu'au 11 JUILLET PROCHAIN A MIDI.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce département le ou après le 4 juillet prochain.

Les soumissionnaires pour le puits devront donner le prix par pied pour chaque 50 pieds pour une profondeur de 300 pieds.

Les soumissions pour l'Asile devront être détaillées et classées séparément d'après les matériaux, donnant séparément le coût des matériaux, et chaque soumission devra être faite par le coût total de l'ouvrage à faire.

Un chèque *accepté* au montant de $50.00 devra accompagner chaque soumission, excepté pour l'Asile qu'il faudra produire un chèque au montant de 5 par cent du total de la soumission, sera requis, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat d'après sa soumission. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Des cautions garantissant l'exécution des travaux devront être fournies.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

THOS. A. WADE,
Sous-ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 24 juin 1887.
2ins.30.6.87.

Chronique Locale.

—Demain, fête de la Confédération.

—Assemblée de l'Association St. Jean-Baptiste dimanche, après la grand'messe.

—A l'Asile des Aliénés de Manitoba, il y a actuellement 57 hommes et 22 femmes.

—Demain, la Saint-Jean-Baptiste sera fêtée à Lorette. Tous sont cordialement invités.

—Depuis une couple de semaines l'eau de la Rivière Rouge a monté de plus de trois pieds.

—De tous les points de la Province, nous viennent les meilleures nouvelles de l'apparence de la récolte.

—Samedi, veille de la Saint-Pierre et Saint-Paul, renvoyée au dimanche dans ce diocèse, est un jour de jeûne.

—Nos remerciements à la *Société Historique*, de Winnipeg, pour l'envoi de plusieurs brochures des plus intéressantes.

—A vendre à bien bas prix, une PRESSE A FOIN. S'adresser à M. Alphonse Lemay, rue LaVérandrye, Saint-Boniface.

—Les enfants qui se préparent à leur première communion ont commencé à marcher au cathéchisme lundi dernier, à la cathédrale

—Chiniquy a donné une conférence dans la Salle Trinity, à Winnipeg, mardi soir. Il a débité mille inepties et déblatéré contre le catholicisme.

—Les examens à l'Académie Provencher sont commencés ce matin à 9 heures. La distribution solennelle des prix aura lieu demain à 10 heures, a.m.

—La Cie du Pacifique a l'intention d'organiser une excursion au commencement d'août, de l'est à Winnipeg, pour les membres du clergé exclusivement.

—La vente des terrains situés dans Winnipeg, pour arrérages de taxes, a rapporté $65,000. Tous les terrains n'ont pas été mis à l'enchère; la balance le sera le 18 juillet prochain.

—Le département des travaux publics de la province demande des soumissions pour un aile à l'Asile des Aliénés, un pont sur la Rivière-aux-Rats, un fossé dans Springfield et un puits artésien dans le township 7, rang 4 ouest.

—M. Kirkland et MM. Buckle, propriétaires du *Siftings*, accusés d'avoir écrit et publié un écrit des plus libelleux contre Madame H. Macdonald, ont été condamnés en cour de police, à subir leur procès aux prochaines assises criminelles.

Un résident de la campagne est venu nous donner ce qu'il considère une recette infaillible pour le saignement de nez, la voici : Piler de la brique et la priser deux fois ou plus par jour.

—Des ventes de terrains pour taxes auront lieu comme suit pour les municipalités suivantes :

Municipalité de Miniota, mercredi, le 13 juillet à Beulah.

Municipalité de Louise, mercredi, le 20 juillet, à Crystal City.

Municipalité de Douglas, mardi, le 26 juillet, à Gretna.

Municipalité de Rhineland, mardi, le 26 juillet au village de Schanzenfeld.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce des examens des candidats à l'enseignement. Ces examens auront lieu le 19 juillet à l'hôtel de ville de Saint-Boniface. Les commissaires d'école sont priés de se rappeler qu'ils ne peuvent engager que des instituteurs diplômés en cette province.

—Demande a été faite au lieut.-gouverneur d'une charte incorporant les requérants soussignés et les autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie en un corps politique et incorporé sous le nom de "*The Woodlands Cheese Factory Company (Limited)*." L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est la fabrication du beurre et du fromage, et généralement de tout ce qui dépend de cette industrie. La place principale d'affaires de la compagnie sera à Woodlands, dans le comté de Marquette, dans la province de Manitoba, et les affaires de la compagnie se feront à Woodlands et dans la Province de Manitoba généralement. Le capital proposé est de $50,000 divisé en 5,000 actions de $10.00 chacune. Suivent les noms des requérants : Thomas Eastham, Charles Stewart, John Henry Stewart, Arthur Ainsworth, Henry Stewart, Henry Proctor et James Nicol, tous de Woodlands, dans le comté de Marquette, dans la dite province, cultivateurs.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne des Chênes

27 juin—M. Bernier, surintendant des écoles catholiques, a visité, la semaine dernière, les écoles de Ste. Anne et de LaBroquerie. Il a présenté à l'Académie de Sainte-Anne, tenue par les RR. Sœurs de la charité, le diplôme et la médaille accordés à notre couvent, par le comité de l'exposition coloniale, et dans son discours très heureux, a fait l'éloge de l'éducation, donnée, dans notre province, par nos communautés religieuses. Cent cinquante enfants ont fréquenté notre couvent. La fin de l'année scolaire a été couronné par une séance très intéressante qui a réuni l'utile à l'agréable. Aussi la salle était remplie des parents des enfants, et des amis de l'éducation, venus pour témoigner à nos bonnes Sœurs, combien ils savent apprécier les services qu'elles rendent à la jeunesse, dont elles savent si bien développer et cultiver l'intelligence et le cœur.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Dufresne et M. L. G. Gagnon se proposent d'établir une fromagerie dans notre paroisse. Ces messieurs peuvent compter sur notre coopération active, pour les aider à mener à bonne fin, une entreprise aussi utile à la classe agricole.

Il y a déjà quelques semaines, une incendie a détruit les maisons de M. Norbert Landry, et M. Tauffenbach. Ce dernier n'a pu rien sauver de l'élément destructeur, qui a failli l'ensevelir sous les décombres. Il n'a pu se sauver qu'après avoir reçu de fortes contusions et brûlures.

—Les grains présentent une très belle apparence ; et promettent une moisson abondante.

La prairie est couverte d'une riche et luxiante végétation, la récolte du foin, sera excellente.

—L inspecteur de notre district, a visité toutes les écoles, et nous informe que le nombre des enfants fréquentant les écoles a augmenté considérablement depuis sa dernière visite. Les commissaires de Sainte-Anne ont transporté leur maison d'école sur le lot de M. Pierre Duhamel, environ 1 ¾ mille du site actuel, et ceux de l'arrondissement scolaire de Caledonia en font construire une.

—Notre conseil municipal fait exécuter des travaux considérables sur le chemin Dawson, depuis l'église jusqu'au pied de la Traverse.

—On parle d'organiser un bazar, et une séance dramatique pour venir en aide à la construction de l'Hôpital de Saint-Boniface. C'est une œuvre à laquelle nous serons heureux d'apporter notre obole.

—Nous avons célébré notre fête nationale, par une messe solennelle, à laquelle un grand nombre de citoyens ont assisté. Il serait à désirer que l'on organisât une société de St-Jean-Baptiste, qui ne pourrait que produire du bien, en cimentant l'union entre les différents membres de race française. Nos fêtes nationales réveillent, excitent le patriotisme et développent l'amour de la nature.

Saint-Alphonse.

24 juin—Au commencement de ce mois, M. O. Bédard convoqua une assemblée des paroissiens de Saint-Alphonse, et proposa de former une association provisoire dans le but de célébrer notre fête nationale. Cette proposition reçut l'assentiment de toute l'assemblée. M. A. Allaire fut choisi comme président, M. F. X. Langevin, vice-président et M. J. A. Decosse, secrétaire trésorier, et on forma divers comités.

Hier la fête a eu lieu et le succès a été plus grand qu'on ne l'avait d'abord espéré. Nombre de Canadiens de Saint-Léon sont venus se joindre à nous. Nous avons été heureux de constater au milieu de nous, la présence d'une foule d'anglais, venus de Grange, de Cyprès, de Glenboro, de Holland, Otenan, etc. La visite, en telle circonstance surtout, ne peut manquer de contribuer largement à détruire leurs préjugés envers nous.

Après la messe, pendant laquelle on a distribué un pain béni, don de M. J. Chapdelaine, on a planté un *mai*, hissé le drapeau au milieu des applaudissements de la foule. Ce *mai* est l'œuvre de M. A. B. Paradis. Il mesure 50 pieds de hauteur.

Dans l'après-midi, pique-nique sur le terrain de M. J. Poirier, puis, divers amusements tels que courses pour amateurs courses pour les enfants, courses à cheval, partie de *Base-Ball*, etc., etc.

Le programme a été bien rempli. Le succès obtenu en ce jour est d'un bon augure pour l'avenir.

Rock-Lake.

24 juin—Les Métis de cet endroit vont quitter leurs terres parce qu'ils ne peuvent avoir un prêtre pour résider au milieu d'eux. Déjà six familles sont partis. Ils veulent aller s'établir à la montagne à l'Orignal. Plusieurs cependant se dirigent vers la montagne à la Tortue, du côté américain.

Rock-Lake est une des places les plus avantageuses au Manitoba. Le site est pittoresque. Le terrain est d'excellente qualité. Les Métis possèdent de très bonnes terres dans le canton 3, rangs 14 et 15 Il y a de grandes forêts aussi la chasse est fructueuse. Les lacs des Roches, Louise, Lorne et Pélican abondant de poissons.

La Broquerie.

23 juin—M. T. A Bernier, surintendant des écoles catholiques, accompagné du Rév. M. Giroux, inspecteur des écoles de ce district, est venu mardi dernier examiner les enfants de notre école, qui a été pendant l'année dernière sous la direction de Melle R. Granger.

Ces Messieurs ont paru très satisfaits du progrès que les enfants ont faient pendant l'année.

—M. Joseph Pion est en frais de faire un fourneau de briques ici, la terre étant bonne à cet effet. Nous avons aucun doute que M. Pion réussira, car il a pratiqué cette fabrication à Saint-Boniface plusieurs années durant, et a toujours bien réussi ; c'est encore un avantage que nous avons à ajouter à tous ceux qui possède notre localité.

—Le grain a une très belle apparence, et il y aura du foin en abondance.

Saint-Norbert.

28 juin—Le 25 et le 27 courant, a eu lieu à l'Académie des Révérendes Sœurs Grises, de Saint-Norbert deux séances fort intéressantes auxquelles assistaient un grand nombre de personnes dont plusieurs notables de Saint-Boniface.

La première séance fut consacrée aux examens qui nous ont fait constater avec plaisir, encore une fois de plus, l'excellente éducation que reçoivent les étudiants de cette institution.

A la deuxième séance deux pièces théatrales furent exécutées avec beaucoup de talent par les élèves. M. Albert Payment s'est beaucoup fait remarquer par son aptitude à bien déclamer et mérite une mention spéciale. Eut lieu ensuite la distribution solonnelle des prix ; voici la liste des élèves les plus méritants :

Prix de sagesse donné par la T. Rév. Sr. Lamy, et mérité par Delle Sara McMillan.

1er Instruction religieuse, donnée par la Rév. Sr. Lassiseraye, Delle O. Bonin de la 6ème division ; 2ème Delle V. Giguère, de la 4ème division ; 3ème M. F. Lachance, de la 4ème division.

Application générale—1er Prix donné par le Bureau d'Education et mérité par Delle G. Tourond, de la 6ème division ; 2ème Delle O. Bonin, de la 6ème division ; 3ème Delle Anna Berthiaume, de la 5ème division ; 4ème Delle V. Giguère, de la 4ème division ; 5ème M. Fortunat Lachance, de la 4ème division ; 6ème Delle Joséphine Lord, de la 3ème division.

Les prix d'assiduité donnés par le Bureau d'Education ont été mérités par Delles H. Versaille, V. Giguère, Joséphine Lord, Elisa Laporte, Azilda Brodeur, MM. F. Lachance, N. Gauthier, Louis Versailles, E. St. Germain, Edouard St. Germain, Alfred St. Germain, Sylvia Laporte et Albert Payment.

Le prix de bonne tenue des effets classiques a été mérité par M. Louis Versaille.

MM. Alfred Vermette, de la 4ème division et Charlemagne Gauthier, de la 2ème division, ont mérité une mention spéciale d'excellente conduite en classe.

Les prix de musique vocale ont été mérités par : 1er Delle Joséphine Delorme ; 2ème M. Albert Payment ; 3ème M. Joseph Tourond.

Les prix de politesse ont été mérités par : 1er Delle Sara McMillan ; 2ème Delle M. Berthe Bohémier.

Les prix de bonnes notes accordés aux élèves de chaque division, ont été mérités par : Delle O. Bonin, de la 6ème division ; M. A. Payment, de la 5ème division ; Delle V. Giguère, de la 4ème division ; Delle Maria Laferrière, de la 3ème division ; Delle Maria Laporte, de la 2ème division ; M. Charlemagne Gauthier.

Les prix de couture, ont été mérités par : 1er Delle O. Bonin ; 2ème Delle C. Tourond ; 3ème S. McMillan.

Les prix de tricot par Delles M. Laferrière, C. Tourond.

Travail manuel par Delles H. Berthiaume, M. Laferrière.

Les prix de déclamation par MM. Albert, Payment, Fortunat Lachance, Delles C. Tourond, V. Giguère.

Le Rév. Père Allard, fit une courte allocution qui lui valut une foule d'applaudissements, car elle exprimaient le vœux général de voir l'Académie prospérer chaque année. M. T. A. Bernier, notre digne surintendant des Ecoles Catholiques de Manitoba, prit ensuite la parole et présenta à la Révérende Sœur Supérieure une médaille en bronze accordée à l'institution par l'exposition coloniale de Londres.

Enfin le Rév. Père Richot termina cette belle séance en adressant quelques mots de félicitations aux Dames Religieuses ainsi qu'aux élèves pour les remercier du magnifique succès obtenu.



Soumissions pour permis de couper du bois sur les Terres de la Puissance, dans le district d'Alberta, Territoires du Nord-Ouest.

—:o:—

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Limite de Bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, lundi, le 4 juillet prochain, pour une limite de bois désignée "M," contenant une superficie de 50 milles carrés, plus ou moins, située sur la Rivière-aux-Arcs, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le district d'Alberta.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, en même temps que les conditions auxquelles elle sera accordée, peuvent être obtenus à ce département, ou au bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 6 juin, 1887.
3ins.16.6.87

A L'ENCLOS
DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER OUEST.

Un jeune étalon sous poil rouge, étampé sur l'épaule gauche, d'une figure imitant la lettre majuscule M, le front et le nez blancs, le bas de la patte gauche de derrière blanc ainsi que le sabot.

MICHEL PATTENAUDE,
Gardien d'Enclos pour Saint-François-Xavier-Ouest.
Saint-François-Xavier, ce 16 juin, 1887.
4ins.23.6.87

IN THE POUND
OF ST. FRANÇOIS-XAVIER WEST.

A young stallion red color, stamped on the left shoulder, with a figure ressembling the capital letter "M," the forehead and the nose white, the lower part of the hind left leg and the foot also white.

MICHEL PATTENAUDE,
Pound-Keeper for St. François-Xavier-West.
St. François-Xavier, this 16th June 1887.
4ins.23.6.87

A Louer.

Une très bonne boutique de forge toute fournie d'outils et avec logement dans le haut ; le tout récemment peinturé. Dimension : 20x30 pieds, avec un arpent de terre près de l'église et à cinq arpents du chemin de fer. Conditions raisonnables. S'adresser à

ELIE BRISEBOIS,
Saint-Norbert,
Manitoba.
20 Juin 1887.
2ins.23.6.87.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.
Bureaux :
AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,
Avocat.
No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.
6m 18,6,85

DR J. H. O. LAMBERT,
MÉDECIN–CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.
Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. lan 14 1 86

Glace ! Glace ! !

M. JEAN-BAPTISTE LAUZON désire faire connaitre au public qu'à partir d'aujourd'hui, il peut fournir de la glace pendant tout l'éte. Pour $5.00 il donnera 10 livres de glace par jour jusqu'au 1er octobre prochain.

Saint-Boniface, 12 mai 1887.
J.-BTE LAUZON.
jno 12 5 87



ECURIE DE LOUAGE.
No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. lan 23 84



Bureau d'Education
DE MANITOBA.
SECTION CATHOLIQUE.

AVIS.

L'examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra Mardi, 19ième jour de Juillet prochain, à 9 heures A. M., dans les salles de l Hôtel de ville à Saint-Boniface. Le Surintendant recevra les demandes d'admission à cet examen, jusqu'à Lundi le 18 Juillet prochain.

Les demandes devront être accompagnées de certificats.

Les commissaires d'école sont priés de se rappeler qu'ils ne peuvent engager que des instituteurs diplômés en cette province. Ainsi toutes les personnes qui, n'ayant pas de diplômes, désirent entrer dans l'enseignement, ou continuer d'enseigner, devront se présenter aux examens, pour lesquels aucun honoraire n'est réclamé.

T. A. BERNIER,
Surintendant.
St. Boniface, 20 juin 1887.
S.P.—Veuillez annoncer et afficher.

N. D. BECK
Successeur de Royal & Prud'homme,
Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,
NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.
BUREAU :
No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.
Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

LIBRAIRIE KEROACK,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi le 15 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre.

MIAMI ET MORDEN

à partir du 1er août prochain. Distance calculée 19 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Nelson.

Les malles devront laisser Miami les mardis et vendredis à 7.30 heures a.m., et arriver à Morden à midi en temps pour rencontrer le convoi de la malle allant vers l'est. Laisser Morden les mêmes jours à 3.00 heures p.m., ou après l'arrivée du convoi de malle de Winnipeg et arriver à Miami à 7.30 heures p.m., ou dans les 4.30 heures qui suivront le départ de Morden.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, pevent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Miami, Morden et Nelson et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg 3 juin 1887.
3ins.9.6.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 8 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre ;

LABROQUERIE ET WINNIPEG,

à partir du 1er août prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Giroux, Clearspring, Sainte-Anne, Lorette et Prairie Grove. Distance calculée, 47 milles.

Les malles devront laisser LaBroquerie les lundis et jeudis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur. Elles laisseront Winnipeg les mardis et vendredis à 9.45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur et être rendues à LaBroquerie à 8.15 heures p.m.

Ou, s'il convient mieux aux soumissionnaires : Laisser Winnipeg les mardis et vendredis à 9.45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur, arriver à LaBroquerie à 8.15 heures p.m. Laisser LaBroquerie les mercredis et samedis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 heures p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux differents bureaux de poste ci-dessus nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 23 mai 1887.
2ins.1.6.87

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

ŒUVRE DE LA COLONISATION

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SOUS LE PATRONAGE DU

CURE LABELLE.

PAR ACTIONS de $1.00 et de 25c.

SUIVANT LA SÉRIE.

Il se fait un TIRAGE MENSUEL DES BÉNÉFICES.

L'action donne droit à prendre part à un de ces tirages.

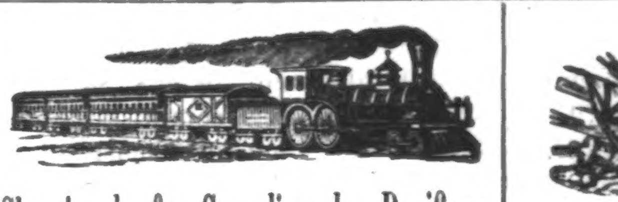
LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU **LE 15 JUIN PROCHAIN**

$50,000 répartis entre les gagnants.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,
19, Rue St. Jacques,
MONTRÉAL, Canada.

1an 18,5, 87



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 1 †7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw	14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary	12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.